

ATTENDU QUE les associations de diplômés de l'Université du Québec à Montréal ont été consultées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation:

QUE monsieur Richard Guay, vice-président exécutif - Services financiers aux entreprises, Banque Laurentienne, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, à titre de personne diplômée, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Louise Champoux-Paillé.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31572

Gouvernement du Québec

Décret 131-99, 17 février 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la 75^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) qui se tiendra à Toronto (Ontario), les 23 et 24 février 1999

ATTENDU QUE se tiendra à Toronto (Ontario), les 23 et 24 février 1999, la 75^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada);

ATTENDU QUE l'objet de cette rencontre intéresse le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui de participer à cette réunion;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE la sous-ministre de l'Éducation, madame Pauline Champoux-Lesage, dirige la délégation québécoise à la réunion qui se tiendra à Toronto (Ontario), les 23 et 24 février 1999;

QUE la délégation soit composée, outre la sous-ministre de l'Éducation, de:

— monsieur Pierre Brodeur, directeur des affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation;

— madame Diane Simpson, conseillère, Direction des affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation;

— madame Claire Turmel, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31573

Gouvernement du Québec

Décret 132-99, 17 février 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise aux conférences interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres responsables des loisirs et des sports qui se tiendront à Corner Brook (Terre-Neuve), les 18 et 19 février 1999

ATTENDU QUE se tiendront à Corner Brook, Terre-Neuve, les 18 et 19 février 1999, une conférence interprovinciale et une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des loisirs et des sports;

ATTENDU QUE les sujets qui seront discutés à ces conférences intéressent le gouvernement du Québec et que, de ce fait, il importe d'assurer une participation du Québec;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le député de Montmorency, monsieur Jean-François Simard, adjoint parlementaire au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dirige la délégation québécoise;